



**Décennie du repositionnement
de l'enregistrement des faits
d'état civil et des statistiques
de l'état civil en Afrique**

2017-2026

**Pourquoi est-il si important d'améliorer
les systèmes d'enregistrement des faits
d'état civil et d'établissement des
statistiques de l'état civil en Afrique ?**



**Pour que chacun soit visible
en Afrique !**



**PRISE DE CONSCIENCE ACCRUE
DE L'INCLUSIVITÉ CONSACRÉE
PAR LA CIBLE 16.9 DES OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :“
D'ICI 2030, GARANTIR À TOUS UNE
IDENTITÉ JURIDIQUE, NOTAMMENT
GRÂCE À L'ENREGISTREMENT DES
NAISSANCES”.**



CONTEXTE

La quasi-totalité des pays africains disposent de lois sur l'état civil qui prévoient l'enregistrement systématique des faits d'état civil. Cependant, très peu de pays sont munis d'un système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil global, complet et conforme aux normes internationales, qui soit en mesure de contribuer à la création d'une administration publique moderne, au respect des droits de l'homme et au développement national. La caractéristique première d'un système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil est sa capacité à permettre un enregistrement des faits d'état civil sur une base universelle, continue, permanente et obligatoire, aux échelons administratifs les plus bas. Cela en fait la source par excellence des statistiques de l'état civil, par rapport à laquelle aucune autre méthode de collecte de données, par exemple les recensements et les enquêtes démographiques et sanitaires, ne peut rivaliser. L'ONU recommande l'enregistrement de 10 faits d'état civil, la priorité étant donnée aux naissances, décès et décès intra-utérins pour les pays n'ayant pas la capacité d'enregistrer ou de publier tous ces faits. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (ci-après dénommés « systèmes d'état civil ») jouent un rôle central dans le processus de développement de tous les pays. Les documents d'identité et les registres établis à partir de ces systèmes sont utiles aussi bien aux particuliers qu'aux gouvernements. Ils sont également la source de statistiques de l'état civil la plus fiable et continue.

À la 29ème session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Kigali en juillet 2016, le Conseil exécutif a proclamé la période 2017-2026 « Décennie de repositionnement de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil dans le programme de développement national, régional et continental de l'Afrique » et a exhorté les gouvernements à y donner suite en prenant les mesures appropriées.

Union africaine -Doc EX.CL/971 (XXIX)

UN SYSTÈME D'ÉTAT CIVIL DOIT ÊTRE :



Universel, afin d'inclure l'ensemble des régions et l'entièreté de la population du pays, et de couvrir tous les faits d'état civil se produisant à l'intérieur du pays et concernant les citoyens vivant à l'étranger ;



Continu et permanent, afin d'enregistrer de façon continue les faits d'état civil au fur et à mesure qu'ils se produisent. La continuité et la permanence du système vont de pair ;



Obligatoire, afin d'assurer la continuité, la permanence et la couverture universelle de l'enregistrement des faits d'état civil, sur la base d'un cadre juridique qui en régit l'administration, le fonctionnement et le maintien en état ;



Confidentiel, afin de conserver la confiance du public en protégeant les citoyens contre une utilisation abusive des registres. L'assurance que les informations recueillies ne seront communiquées que dans des conditions et à des fins spécifiques contribue à améliorer l'exactitude et l'exhaustivité des données recueillies.

1 The 10 vital events are: live birth; death; foetal death; marriage; divorce, annulment (of a marriage); separation (of married people); adoption (of a child); legitimation (of a person with the status and rights of a person born in wedlock) and recognition (of the paternity of a child).

**APAI-CRVS**

Pour que chacun soit visible en Afrique

QUE FAIT-ON POUR AMÉLIORER LES SYSTÈMES D'ÉTAT CIVIL ?

Les systèmes d'état civil constituent le fondement des écosystèmes d'identité nécessaires pour améliorer la prestation de services à l'ensemble de la population. En effet, c'est en délivrant à chaque individu des documents d'identité légaux que nous pourrions contribuer à la réalisation et à la protection des droits de l'homme. Ces documents sont des sources de données fiables et continues qui permettraient de suivre en permanence et de manière détaillée les effets des politiques menées. Selon un article publié dans la revue *Lancet* en 2007, « bon nombre d'Africains et d'Asiatiques naissent et meurent sans qu'aucun document juridique ou statistique officiel n'en fasse état. L'absence de données fiables sur les naissances, les décès et les causes des décès sont au cœur du scandale de l'invisibilité, qui fait que la plupart des pauvres dans le monde restent invisibles, « indénombrables » et, donc, ignorés ». Depuis, d'importants progrès ont été faits à l'échelle mondiale et, en particulier, en Afrique pour ce qui est de reconnaître le système d'état civil comme un impératif du développement.

Le Programme de développement durable à l'horizon durable, adopté par les chefs d'État du monde en 2015, reconnaît implicitement l'importance des systèmes d'état civil. Sans eux, la promesse « d'éliminer partout la pauvreté et la faim, de combattre les inégalités au sein des pays et entre eux, de bâtir des sociétés pacifiques, justes et inclusives, de protéger les droits de l'homme (...) et de ne laisser personne derrière » restera un vœu pieux. Ce n'est qu'en créant des systèmes d'état civil viables, universels et inclusifs que nous pourrions mettre fin au scandale de l'invisibilité et faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte.

De même, l'Agenda 2063 de l'Union africaine fait de l'inclusivité une condition préalable à la croissance et au développement du continent. La mise en œuvre de ces programmes exige que chaque événement vital (naissance et décès, principalement) soit enregistré dès qu'il survient et que des statistiques y relatives soient produites et utilisées pour orienter l'élaboration des politiques, la planification et le suivi du développement.

Pour tenter de remédier au mauvais fonctionnement de leurs systèmes d'état civil, les pays africains ont élaboré une feuille de route régionale propre à guider l'amélioration accélérée de ces systèmes sur tout le continent. Cette feuille de route a été intégrée à un programme régional dit « Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de

l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique », créé à l'initiative des ministres africains chargés de l'état civil lors de leur première conférence tenue à Addis-Abeba en août 2010. Le Programme est guidé par les directives de la Conférence des ministres africains chargés de l'état civil, qui est désormais institutionnalisée en tant qu'instance permanente de la Commission de l'Union africaine se réunissant tous les deux ans. Il est piloté par un secrétariat basé à la CEA et un partenariat entre les principales organisations panafricaines, les organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, qui forment le Groupe de base .

Pour favoriser un changement viable et durable dans les pays, il a été décidé de mettre en œuvre le Programme en suivant cinq principes directeurs : (i) promouvoir l'appropriation et la prise en charge par les pays ; (ii) promouvoir des approches progressives, globales et intégrées ; (iii) promouvoir des approches systématiques et coordonnées aux niveaux national et régional ; (iv) renforcer les capacités des institutions d'état civil nationales et régionales ; (v) promouvoir le partenariat aux niveaux national et régional ; et (vi) promouvoir l'innovation, la recherche et le partage des connaissances.

La première phase de la mise en œuvre du Programme d'amélioration accélérée des systèmes d'état civil a été achevée en août 2015, conformément au plan à moyen terme (2010-2015). Parmi les principales priorités et réalisations de cette phase, figurent la formation et le perfectionnement des fonctionnaires des systèmes nationaux d'état civil, le renforcement de la coordination entre les principaux protagonistes des systèmes d'état civil (essentiellement les offices nationaux de statistique, les organismes d'état civil et le secteur de la santé), la mobilisation de la volonté politique des plus hauts dirigeants (par l'intermédiaire de la Conférence des ministres) au service de l'amélioration des systèmes d'état civil, la promotion du partage de connaissances et de l'échange de données d'expérience entre pays, le renforcement des partenariats et de la coordination entre partenaires de développement dont les systèmes d'état civil sont à différents niveaux de développement. Le Programme a également contribué de manière significative à donner un élan à la campagne mondiale en faveur de l'amélioration des systèmes d'état civil. Le Groupe de base a élaboré le premier plan à moyen terme (2017-2021) dans le cadre de la Décennie de repositionnement.

2 The membership of the Africa CRVS Core Group, as of April 2017, is the pan-African Organizations (African Union Commission, Economic Commission for Africa and the African Development Bank), the Secretariat of the African Symposium on Statistical Development, the United Nations Children's Fund, the United Nations Population Fund, the World Health Organization, the United Nations High Commissioner for Refugees, Plan International, INDEPTH Network, the Partnership in Statistics for Development in the 21st Century, and "Bloomberg Philanthropies Data for Health Initiative".

AVANTAGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ÉTAT CIVIL



L'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil qui en résultent sont des biens publics essentiels qui présentent des avantages significatifs pour les particuliers, les États et la communauté internationale.



POUR LES PARTICULIERS

LES SYSTÈMES D'ÉTAT CIVIL CONTRIBUENT AU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

L'état civil est la source et le fondement des droits civils et des droits de l'homme. Il permet d'établir l'identité juridique des individus ainsi que les relations juridiques entre ces derniers et l'État et entre eux-mêmes.

L'état civil contribue également à améliorer l'efficacité et l'équité du système judiciaire. Par exemple, les registres d'état civil permettent d'éviter l'usurpation d'identité et d'assurer une utilisation appropriée des services.



LES SYSTÈMES D'ÉTAT CIVIL AMÉLIORENT L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

Les documents juridiques établis à partir du système d'état civil aident les particuliers faire valoir leur droit à des services publics comme l'éducation, la santé et les allocations financières. Ils sont également utiles pour réclamer un héritage. Les statistiques provenant des systèmes d'état civil permettent aux gouvernements de planifier de manière à pourvoir aux besoins actuels et futurs de la population.



POUR LES GOUVERNEMENTS

LES SYSTÈMES D'ÉTAT CIVIL RENFORCENT LA GOUVERNANCE ET L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'enregistrement des faits d'état civil incombe à l'État. Il lui permet d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes fondés sur la connaissance des données, et de fournir des services à la population.

LES SYSTÈMES D'ÉTAT CIVIL AMÉLIORENT L'ADMINISTRATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Des statistiques fiables sur les niveaux et les tendances de la mortalité et les causes de décès permettent d'identifier les menaces pour la santé publique et les groupes à risques. Un système complet d'état civil et les statistiques plus précises qu'il permet d'établir aident le secteur de la santé à déterminer la nature et le lieu des interventions et des ressources nécessaires. Les données sur les faits d'état civil recueillies par les systèmes d'état civil sont également essentielles pour calculer les indicateurs du suivi des progrès des programmes sanitaires et de l'état de santé de la population.



LES SYSTÈMES D'ÉTAT CIVIL PERMETTENT DE FAIRE DES ÉCONOMIES

L'amélioration de l'utilisation des services et l'accroissement de l'efficacité de l'affectation des ressources permettent d'amortir très largement les sommes investies dans un système complet d'état civil. En investissant dans l'amélioration dudit système, un État peut économiser des sommes considérables sur les finances publiques.



LES SYSTÈMES D'ÉTAT CIVIL FOURNISSENT LA BASE DE L'IDENTITÉ NATIONALE

Des pays du monde entier se servent des données d'état civil comme base de leur système national d'identification. Le registre des naissances et des décès est la source d'information la plus exacte et la moins coûteuse qu'ils puissent utiliser pour alimenter le système national d'identification.



LES SYSTÈMES D'ÉTAT CIVIL FAVORISENT L'EFFICACITÉ DES PROCESSUS ÉLECTORAUX

Les systèmes d'état civil sont très utiles pour les systèmes électoraux car ils fournissent des listes à jour et exactes des personnes ayant le droit de voter aux différents niveaux électoraux. Lorsqu'ils ne s'appuient pas sur l'état civil, les systèmes d'inscription des électeurs sont tributaires de processus peu fiables et néfastes pour le caractère démocratique des élections.

LES SYSTÈMES D'ÉTAT CIVIL FAVORISENT LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le signalement des maladies infectieuses et chroniques pour mesurer les taux de morbidité et de mortalité est essentiel pour déterminer les pays ou les régions qui pourraient avoir besoin de l'aide internationale, y compris en matière de recherche médicale.

LES SYSTÈMES D'ÉTAT CIVIL AMÉLIORENT L'EFFICACITÉ DE L'AIDE

Les partenaires de développement, bailleurs de fonds et autres fondations retirent un avantage de statistiques de qualité, qui peuvent servir à améliorer l'affectation et le suivi de l'aide.

LES SYSTÈMES D'ÉTAT CIVIL PERMETTENT DE MESURER AVEC PRÉCISION LA DYNAMIQUE DES POPULATIONS

Les statistiques de l'état civil établies à partir des registres d'état civil ont des avantages évidents par rapport aux données issues d'enquêtes, car elles permettent d'effectuer périodiquement des estimations de la fécondité et de la mortalité aux niveaux tant national qu'infranational. Ces estimations sont essentielles pour comprendre la dynamique de la croissance démographique, évaluer les aspects humains du développement socioéconomique, et mesurer les risques de décéder à un âge donné selon le sexe, à l'usage des services d'assurance et de sécurité sociale, et pour établir des projections démographiques.



LES SYSTÈMES D'ÉTAT CIVIL PERMETTENT DE SUIVRE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

Les systèmes d'état civil sont la source de données la plus fiable pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Un système complet permet de disposer de données plus précises, lorsqu'elles sont produites de façon continue, pour mesurer les indicateurs relatifs à l'éducation primaire universelle, à la réduction de la mortalité infantile, à l'amélioration de la santé maternelle et à la diminution des infections par le VIH, du paludisme et d'autres maladies.



LES SYSTÈMES D'ÉTAT CIVIL FAVORISENT UN DÉVELOPPEMENT ÉQUITABLE

Un système d'état civil efficace peut fournir des renseignements précieux pour lutter contre les inégalités sociales ou géographiques, les inégalités entre hommes et femmes et les autres types d'inégalité.

Les systèmes d'état civil peuvent contribuer à la mise en œuvre du programme de développement de l'Afrique. Ils permettent d'accélérer l'intégration régionale, d'atteindre les objectifs de développement durable et de mettre en œuvre d'autres priorités continentales.



DÉFIS

Dans le passé, un certain nombre de problèmes ont entravé le bon fonctionnement des systèmes d'état civil en Afrique. Bien que les initiatives en cours s'attaquent à certains d'entre eux, plusieurs obstacles doivent encore être surmontés.



AU NIVEAU NATIONAL :

- Insuffisances dans l'appropriation et la conduite des systèmes d'état civil par les pays. De nombreux décideurs ignorent encore l'utilité et l'importance des registres d'état civil et le rôle qu'ils jouent dans le développement.
- Lois et procédures d'enregistrement désuètes. Des lois héritées de l'époque coloniale, qui ne correspondent plus à l'Afrique contemporaine, survivent dans de nombreux pays africains. Dans la majorité des pays, les procédures d'enregistrement s'appuient sur ces lois et règlements dépassés.
- Problèmes d'organisation et d'infrastructure. Dans la plupart des pays du continent, les structures de l'enregistrement datent de l'époque coloniale. À l'époque, les registres se conformaient strictement aux pratiques coloniales. En outre, les bureaux d'enregistrement sont généralement implantés dans les zones urbaines, ce qui les rend inaccessibles à la majorité des populations rurales.
- Compétences limitées. Les possibilités de formation théorique aux systèmes d'état civil en Afrique sont limitées. Les fonctionnaires chargés du fonctionnement et de la gestion de ces systèmes sur le continent n'ont reçu aucune formation formelle si ce n'est par leur expérience des lois et règlements de l'enregistrement des faits d'état civil.
- Développement insuffisant de l'infrastructure de l'administration publique.
- La disponibilité de services administratifs au niveau local est la première condition d'un développement durable et de l'efficacité économique du système d'état civil d'un pays. Cependant, de nombreux pays africains favorisent encore les institutions et services publics implantés en milieu urbain. Les récents programmes de décentralisation en cours dans la plupart des pays africains sont toutefois un pas dans la bonne direction.
- Absence de normes nationales, de manuels et de principes opérationnels clairs. La majorité des pays africains ne disposent pas de principes de fonctionnement et de gestion qui fourniraient des procédures et directives systématiques aux professionnels de l'état civil.
- Absence de normes et de procédures de suivi et d'évaluation.
- La plupart des pays africains, y compris ceux dotés de systèmes d'état civil bien établis, n'ont pas systématiquement élaboré de normes permettant de mesurer la cou-

verture et l'exhaustivité du système ou le contenu et la qualité des statistiques produites.

- Insuffisance des efforts visant à intégrer l'état civil dans les systèmes nationaux de statistique. La plupart des pays africains ont commencé à élaborer et à appliquer des stratégies nationales de développement statistique, mais, souvent, les systèmes d'état civil ne sont pas pris en compte de manière exhaustive, ni ne sont considérés comme faisant partie intégrante des systèmes nationaux de statistique.
- Retards considérables. Dans les pays africains, le nombre des naissances et des décès non enregistrés est considérable et la qualité et l'exactitude des inscriptions concernant les naissances, décès, mariages et divorces sont sujettes à caution. Effacer ce retard est un véritable défi dans la plupart des pays africains.
- Absence de plan national d'action global. Dans la plupart des pays africains, le système d'état civil est géré comme une entreprise traditionnelle sans impératifs de planification ou d'élaboration de stratégies.

« L'accent est mis sur l'obtention de résultats mesurables sur le terrain, la planification fondée sur des faits et des mécanismes de suivi et d'évaluation des résultats du développement. Cette approche place clairement les statistiques au centre de ces initiatives de développement ; en particulier en ce qui concerne le suivi des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, les systèmes d'état civil jouent un rôle essentiel, en fournissant des données d'état civil fiables et continues aux échelons administratifs les plus bas.

CHARLES LEYKA LUFUMPA, DIRECTEUR DU
DÉPARTEMENT DES STATISTIQUES DE LA BAN-
QUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

NOMBREUX SONT LES FRICAINS QUI NAISSENT ET MEURENT SANS QU'AUUCUN DOCUMENT JURIDIQUE OU STATISTIQUE N'EN FASSE ÉTAT.

LA RAISON EN EST QUE LA MAJORITÉ DES PAYS AFRICAINS NE DISPOSENT PAS DE SYSTÈMES D'ÉTAT CIVIL EFFICACES ET CAPABLES D'ENREGISTRER LES NAISSANCES, LES DÉCÈS ET LES AUTRES FAITS D'ÉTAT CIVIL SURVENANT SUR LEUR TERRITOIRE. C'EST CE QU'ON A APPELÉ LE « SCANDALE DE L'INVISIBILITÉ ».





- Les bureaux nationaux de statistique sont submergés de méthodes et techniques démographiques provisoires. Suite à l'introduction de méthodes indirectes dans les années 1960, la plupart des bureaux nationaux de statistique se sont vu retirer la collecte des données et l'analyse des statistiques de la fécondité et de la mortalité au profit des services de recensements et d'enquêtes. Cette évolution a été à l'origine d'une marginalisation des initiatives et des projets concernant les systèmes d'état civil.
- Absence de vision et d'engagement à long terme. Un système d'état civil, une fois bien en place, peut fonctionner durant plusieurs générations pour un coût dérisoire. Si la mise en place d'un système efficace peut nécessiter des efforts initiaux considérables, ils seront néanmoins amortis dès que le système commencera à fonctionner correctement. Le défi actuel en Afrique est de disposer d'une vision et d'un engagement en ce sens.
- Insuffisance de la coordination avec les partenaires de développement dans la plupart des pays. Un partenariat coordonné avec les organismes de l'ONU et d'autres or-

ganisations est le fondement d'une approche intégrée du renforcement des systèmes d'état civil dans les pays. Or, une telle coordination fait défaut dans la plupart des pays.

AU NIVEAU RÉGIONAL :

- Compétences limitées. Par rapport aux énormes besoins d'assistance technique, les organisations régionales africaines manquent de personnel ou ne possèdent pas les compétences requises dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil.
- Absence de directives ou de recommandations claires sur la situation ou l'ampleur de l'application de méthodes et de techniques démographiques provisoires. Les documents techniques de l'ONU recommandent de s'abstenir d'utiliser ou d'envisager d'utiliser des méthodes ou techniques démographiques indirectes comme des solutions provisoires ou permanentes permettant de fournir des statistiques de la fécondité et de la mortalité. Sur la base de ces principes généraux, les organisations régionales auraient dû être en mesure d'élaborer une stratégie de sortie pour que les pays adoptent progressivement des méthodes classiques de production de statistiques de la fécondité et de la mortalité, y compris les causes de décès, à partir des systèmes d'état civil.

Birth registration is the **CONTINUOUS, PERMANENT** and **UNIVERSAL** recording, within the civil registry, of the occurrence and characteristics of births in accordance with the legal requirements of a country.





LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS D'UN SYSTÈME D'ÉTAT CIVIL

Plusieurs mesures clés ont déjà été prises pour mettre en place et renforcer les systèmes d'enregistrement d'état civil dans les pays africains

ÉVALUER LA SITUATION ACTUELLE

Suite aux directives émanant de la première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui s'est tenue en 2010, plus de la moitié des pays africains ont procédé à une évaluation exhaustive de leurs systèmes d'état civil pour recenser les problèmes rencontrés et les possibilités offertes concernant leur portée et la qualité de leurs services et produits. Toutefois, plusieurs autres pays devraient les imiter afin d'identifier les goulets d'étranglement et d'élaborer des plans concrets d'amélioration accélérée.

GARANTIR UN SOUTIEN POLITIQUE FERME

Un soutien politique de haut niveau et un engagement de financement à long terme sont indispensables pour mettre en place et assurer le fonctionnement des systèmes d'état civil. La Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil tenue en 2010 a été décisive car elle a débouché sur une déclaration ministérielle de soutien au renforcement desdits systèmes sur le continent et sur l'adoption d'un plan à moyen terme visant à guider la mise en œuvre d'une initiative régionale. Pour la première fois depuis de nombreuses années, les pays se sont engagés au plus haut niveau à améliorer les systèmes d'état civil du continent.

METTRE EN PLACE UN CADRE JURIDIQUE FAVORABLE

La mise en place, le fonctionnement et le maintien en état d'un système national d'état civil relèvent essentiellement de la responsabilité de l'État, et devraient reposer sur une base juridique. Le cadre juridique doit comprendre une législation nationale et des règlements spécifiques qui régissent : la désignation des autorités chargées des opérations d'enregistrement à différents niveaux, leurs rôles et responsabilités étant clairement définis ; l'enregistrement obligatoire des faits d'état civil ; la compilation des faits d'état civil ; et la garantie de la confidentialité des données recueillies. La législation devrait également stipuler que l'enregistrement des faits d'état civil est

Des statistiques et des indicateurs fiables et à jour sont essentiels à l'élaboration de politiques qui puissent influencer favorablement la vie de millions de gens. Tant que l'élaboration des politiques n'est pas éclairée par des données fiables et continues sur les faits d'état civil, notamment les causes de décès, émanant d'un système d'état civil efficace, on ne pourra ni mesurer ni suivre les résultats des politiques de développement. C'est pourquoi le programme statistique que mène la CEA par l'intermédiaire de son Centre africain pour la statistique vise activement à promouvoir et à appuyer l'amélioration des sources de données, l'application de méthodes statistiques judicieuses, le recours aux nouvelles technologies et le renforcement des systèmes statistiques pour faire en sorte que des informations de qualité soient immédiatement disponibles.

OLIVER CHINGANYA, DIRECTEUR DU CENTRE
AFRICAIN POUR LA STATISTIQUE DE LA
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

gratuit. Le prélèvement de frais a souvent un fort effet dissuasif sur la coopération du public en matière d'enregistrement des faits d'état civil, en particulier des personnes pauvres et marginalisées.

ASSIGNER LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS

Un système d'état civil est multidisciplinaire et multisectoriel par nature et fait donc intervenir un large éventail de parties prenantes à tout moment. Les rôles et responsabilités de ces différents acteurs doivent être clairement définis. Une coordination est essentielle entre les différents services qui s'occupent de l'enregistrement, des statistiques, de la santé et de la recherche afin d'uniformiser les concepts, les définitions et les classifications et d'éviter les chevauchements d'activités.

GAGNER LA CONFIANCE DU PUBLIC

Il n'est pas facile d'inciter le public à demander des actes d'enregistrement de l'état civil. Les dispositions juridiques ne suffisent pas à garantir la participation du public. La volonté des citoyens de participer à l'enregistrement des faits d'état civil

est en grande partie déterminée par un consensus social sur l'utilité du système et l'assurance qu'il sera utilisé à leur profit. Pour réussir dans sa mission, le système d'état civil doit être considéré comme un bien public. La protection de la confidentialité est l'un des aspects importants qui permettront de gagner la confiance du public.

FAVORISER ET SOUTENIR LES ACTIVITÉS DE PLAIDOYER

Dans les pays où les systèmes d'état civil sont déficients ou peu développés, la participation de l'ensemble des parties prenantes et le recours à différents moyens de sensibilisation peuvent permettre de convaincre les hauts fonctionnaires de l'utilité d'un système d'état civil complet. Le recours à des « ambassadeurs » ou champions nationaux des systèmes d'état civil, aux médias, à des campagnes d'éducation du public et à la société civile pour plaider cette cause constitue un moyen de créer une demande de services d'état civil.

MOBILISER UN APPUI FINANCIER

Les gouvernements doivent allouer des ressources suffisantes pour faire face aux frais essentiels de fonctionnement courant des systèmes d'état civil. En sus des efforts déployés pour obtenir un soutien budgétaire interne, les plans de renforcement des systèmes doivent prévoir la recherche de l'appui de divers ministères ou départements et de bailleurs de fonds internationaux. Il faut aussi chercher des possibilités d'obtenir des fonds destinés à d'autres activités de développement financées par des bailleurs de fonds présents dans le pays et pour lesquelles un système d'état civil complet et efficace présente une utilité.

En l'absence de systèmes d'état civil efficaces, l'Afrique risque de ne pas être en mesure de planifier et de mettre en œuvre des interventions adaptées aux besoins des populations, ni de mesurer à temps et avec précision les succès obtenus dans l'application des programmes de développement du continent. Investir dans de tels systèmes permettrait de répondre véritablement à la demande de données pour le Programme 2030 et de favoriser la bonne gouvernance, une des priorités de l'Agenda 2063.

RENE N'KOUASSI, DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE



RENFORCER LES MOYENS DES SYSTÈMES D'ÉTAT CIVIL

De nombreux pays manquent d'officiers d'état civil, en particulier dans les zones rurales reculées. En outre, les ressources disponibles pour l'achat des fournitures de bureau, la formation et la supervision des fonctionnaires d'état civil, et la sensibilisation des communautés sont insuffisantes, ce qui réduit l'efficacité du travail des officiers d'état civil. Il convient de remédier à cette situation et de s'attacher davantage à mettre en place des moyens suffisants pour le fonctionnement et le maintien en état de bons systèmes d'état civil.

MODERNISER LES SYSTÈMES D'ÉTAT CIVIL

L'accès du public aux bureaux d'enregistrement et la qualité des services fournis sont des conditions déterminantes du succès des systèmes d'état civil. La plupart des Africains vivent en milieu rural, loin des services administratifs. En conséquence, la plupart des faits d'état civil se produisent hors des établissements de santé et ne sont pas enregistrés. L'utilisation d'appareils portatifs pour transmettre des informations à longue distance et l'informatisation des systèmes de saisie, de stockage et d'archivage des données peuvent aider à accroître l'efficacité des systèmes d'état civil.

NOUER UN PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Il est important de nouer avec le secteur de la santé un partenariat, qui constituerait une plateforme utile pour toucher la population au moyen d'activités de santé au sein des communautés. Les méthodes novatrices que le secteur de la santé utilise pour recueillir les données sur les causes de décès seront également utiles aux organismes d'état civil pour l'enregistrement des naissances et des décès.



POUR PLUS D'INFORMATION, CONSULTER LE SITE
WWW.APAI-CRVS.ORG
OU
WWW.UNECA.ORG
JUILLET 2017



APAI-CRVS

Pour que chacun soit visible en Afrique

Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement
des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil

